

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019-03-08

Séance du 12 mars 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

OBJET :

REGULARISATION
DES DELAISSES
DU CHEMIN DU SAUVET

ACTE D'ACQUISITION
A TITRE ONEREUX
A INTERVENIR AVEC
M. CHRISTOPHE BERTRAND
ET MME AGNES SPATAFORA

PARCELLES CADASTREES
SECTION DM N° 248P,
N° 128P ET N° 132P

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-
Pierre LE VAN DA)

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Stéphanie LEITE
(procuration à Madame Elisabeth LALESART), Lydie TOCHE
SOULÉ (procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Yannick GUEGUEN
(procuration à Monsieur Louis FERRARA).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Claude
GIULIANO.

<<<◇>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Par délibération en date du 05 avril 2011, complétée par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a institué le périmètre définitif du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) dit de « La Miolane ».

Il est rappelé que l'objet de cette opération a consisté à aménager le quartier de la Miolane, alors insuffisamment équipé, tant en terme de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...) pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Les travaux ainsi réalisés, qui ont pour effet de rendre constructible le secteur identifié, ont nécessité un élargissement du boulevard de la Litorne et du chemin du Sauvet. Ces derniers étant désormais réalisés, il convient que la Commune devienne propriétaire de l'intégralité de l'emprise des voies suivant actes notariés.

Dans cette perspective, un plan de cession correspondant aux aménagements à réaliser pour la réalisation du Boulevard de la Litorne et de l'aménagement du chemin du Sauvet, voies principales du nouveau quartier, a été dressé en date du 19 juillet 2012.

Cependant, au cours des travaux de réseaux et de voirie du Boulevard de La Litorne et du chemin du Sauvet, des contraintes techniques non prévues dans lesdits plans ont entraîné de légères modifications d'emprise des cessions à effectuer sur les parcelles concernées.

La Commune a donc fait réaliser un nouveau relevé, dressé en date du 17/02/2017 par l'intermédiaire du géomètre missionné, corrigeant les plans originels afin de les mettre en concordance avec la réalité des travaux effectués.

Un nouveau document d'arpentage a donc été établi afin de corriger les surfaces des parcelles objet de la cession à titre onéreux selon le document annexé à la présente délibération :

- Cession totale de 37 m² à la Commune – parcelle DM n° 248p (Lot A₁)
- Cession totale de 6 m² à la Commune – parcelle DM n° 178p (Lot A₂)
- Cession totale de 73 m² à la Commune – parcelle DM n° 132p (Lot A₃)

Il est à préciser que les travaux du lot A₃ n'ont pas encore été réalisés ; l'acquisition de ce tènement va dans le sens de l'application de l'emplacement réservé n° 10 inscrit au Plan Local d'Urbanisme et d'une cohérence d'aménagement du profil de cette voie.

Bien que la consultation de France Domaine ne soit pas obligatoire du fait d'une valeur vénale inférieure à 180.000 €, afin de fixer les indemnités relatives à cette acquisition, la Commune a saisi les services de France Domaine pour une régularisation similaire Chemin du Sauvet et un avis daté du 20 janvier 2015 estime la valeur vénale à 8500 € pour une surface de 89 m².

La surface définitive à acquérir relativement au nouveau document d'arpentage étant de 116 m², le montant de l'acquisition par la Commune s'élève donc à 11.079 €. Il est également précisé que l'ensemble des frais induits seront pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition correspondant devant notaire et de réaliser l'ensemble des procédures nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition correspondant devant notaire et réaliser l'ensemble des procédures nécessaires.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

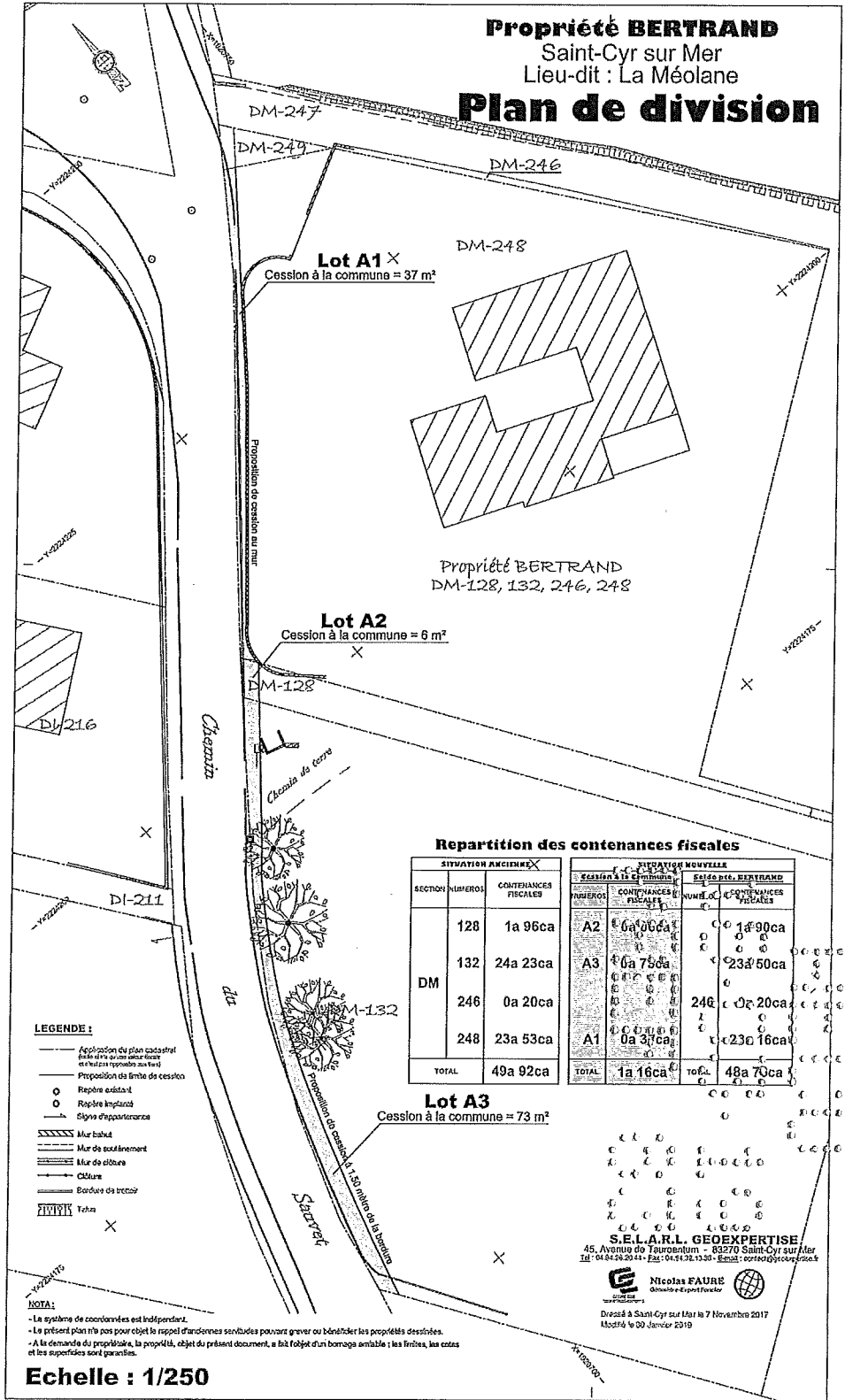
Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY



Propriété BERTRAND
Saint-Cyr sur Mer
Lieu-dit : La Méolane
Plan de division



Repartition des contenance fiscales

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE			
SECTION	NUMEROS	Cession à la commune		Estate de M. BERTRAND	
		NUMEROS	CONTENANCES FISCALES	NUMEROS	CONTENANCES FISCALES
DM	128	A2	6a 06ca	C0	1a 90ca
	132	A3	6a 75ca	C1	23a 50ca
	246			246	0a 20ca
	248	A1	0a 31ca	C2	23a 16ca
TOTAL	49a 92ca	TOTAL	1a 16ca	TOTAL	48a 70ca

LEGENDE :

- Application du plan cadastral
- Propriété existante
- Proposition de limite de cession
- Repère existant
- Repère implanté
- Signe d'appartenance
- ▨ Mur bahut
- ▨ Mur de soutènement
- ▨ Mur de clôture
- Clôture
- Bordure de trottoir
- ▨ Terrain

NOTA :

- Le système de coordonnées est indépendant.
- Le présent plan n'a pas pour objet le respect d'anciennes servitudes pouvant grever ou bénéficier les propriétés desservies.
- A la demande du propriétaire, la propriété, objet du présent document, a été folié d'un bornage amiable ; les limites, les cotes et les superficies sont garanties.

Echelle : 1/250

S.E.L.A.R.L. GEOEXPERTISE
45, Avenue de Tauromentum - 83270 Saint-Cyr sur Mer
Tel : 04 94 29 20 44 - Fax : 04 94 32 13 30 - Email : geos@geoexpertises.com

Nicolas FAURE
Géomètre-expert Foncier

Dressé à Saint-Cyr sur Mer le 7 Novembre 2017
Madré le 09 Janvier 2019